

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC



NOTE D'ANALYSE

Samya Lemrini
Novembre 2020

MISE EN CONTEXTE

La Conférence des Parties (CdP) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est importante, puisqu'il s'agit de l'un des seuls forums annuels dont les États se sont dotés afin de discuter des questions climatiques. Depuis l'adoption de la CCNUCC en 1992, c'est un rendez-vous qui rassemble des milliers de représentant.e.s étatiques qui négocient pour les intérêts de leurs gouvernements en matière environnementale sur des sujets précis qui varient d'une session à l'autre, mais avec des points focaux récurrents. Des membres de la société civile comme des chercheur.euse.s et des membres d'ONG ou autres collectifs sont également habilité.e.s à participer aux CdP en tant qu'observateur.trice.s. Dans le cadre de la CdP-25, qui s'est déroulée à Madrid en décembre dernier j'ai eu la chance de suivre les négociations en lien avec l'inclusion des questions de *gender* et ce, en tant qu'observatrice. En effet, bien qu'il existe une importante distinction sémantique et sociologique à faire entre les termes « sexe » et « genre » en français, dans les travaux de la CCNUCC qui se déroulent en anglais, lorsqu'il est question de *gender*, il est fait référence au terme binaire de « sexe » et non au genre. Cette brève analyse est le fruit de mes observations personnelles et rapporte mon expérience des travaux onusiens à la CdP-25.

En termes généraux, le terme « sexe » en français fait référence aux différences biologiques entre les hommes et les femmes, telles que les organes génitaux et les différences génétiques. Pour ce qui est du concept de « genre », celui-ci est plus

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

complexe à définir, mais il peut faire référence aux rôles et aux comportements que l'on associe aux hommes et aux femmes dans la société. Il s'agit d'une construction sociale qui se réfère à deux autres concepts, soit ceux de masculinité et de féminité. Ces concepts qui constituent des notions qui fluctuent selon les normes et valeurs en place, selon l'époque et les croyances, sont à la base du terme dont il est question. Ce terme, « genre », au-delà de rôles et de comportements, s'attarde aux attributs, aux activités, aux métiers, aux manières et à tout ce qui est intrinsèque à une personne. Il peut également s'agir de la conception qu'un individu se fait de lui-même ou de son identité. Aux fins de cet article, nous parlerons de « sexe » puisque les travaux onusiens n'explorent pas les rôles de genre au-delà d'un spectre strictement binarisé (homme-femme) et qu'il serait alors inadéquat de parler de genre dans un tel cadre.

2

PROBLÈME À RÉSOUDRE

Une analyse fondée sur le concept social de genre s'appuie nécessairement sur les stéréotypes sexuels quant aux rôles des femmes et des hommes au sein de notre société. Une telle approche risque certes de renforcer ces clichés au lieu de les déconstruire. D'ailleurs, le premier constat auquel on se bute est la réalisation que le terme « genre » est utilisé de manière erronée dans le cadre du régime climatique onusien puisqu'il réfère plutôt à une conception biologique et non à une conception sociale de l'homme et de la femme. Il est donc plutôt question de sexe dans les travaux onusiens, car les 197 parties que regroupe la CCNUCC ne sont pas toutes au même niveau en ce qui a trait à la reconnaissance des personnes qui s'identifient comment étant membres de la communauté LGBTQIA2Sx+. Néanmoins, dans le cadre de l'étude des réponses aux impacts des changements climatiques, on ne peut faire fi de la dimension du sexe, puisque les mesures imaginées ou adoptées aux niveaux régional et national risquent d'exacerber les inégalités sociales si elles ne tiennent pas compte de certaines sexospécificités. Nous pouvons espérer que les questions de genre seront éventuellement prises en considération dans l'avenir.

En effet, les impacts des changements climatiques sont différenciés. Que ce soit pour des questions de sexe, de statut socioéconomique, de race, de capacité physique, d'ethnie, ou d'âge, certains groupes sociaux sont plus vulnérables. Les femmes, pour un exemple concret de notre cas d'étude, ont souvent la responsabilité de personnes à charge, une responsabilité accrue lors de catastrophes naturelles, de canicules ou d'inondations reliées aux changements climatiques (Relais-Femmes, 2015). D'ailleurs, le nombre de décès reliés aux catastrophes naturelles exacerbées par les changements climatiques anthropiques est 14 fois plus élevé chez les femmes et les enfants (Développement et Paix, 2015). Une telle statistique n'est pas aléatoire et est justifiée par le fait que les femmes constituent 70 % de la population qui vit sous le seuil de la pauvreté (Comité québécois femmes et développement, 2015). Les femmes sont affectées de façon disproportionnée par les désastres, les événements météorologiques graves et les changements climatiques à cause des normes culturelles et de la distribution inéquitable des rôles, des ressources et du pouvoir, particulièrement dans les pays du Sud. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses à

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

habiter des zones à risque lors de catastrophes alors que les hommes ont un mode de vie plus nomade qui les appelle à migrer pour le travail.

L'*Organe subsidiaire de mise en œuvre* (SBI), dont le but au sein de la CdP est de vérifier la mise en œuvre de la convention, explique que pour parvenir à un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans le cadre du contexte actuel d'urgence climatique, deux priorités s'imposent. D'abord, une meilleure prise en compte des questions relatives à la différenciation sexuées dans la définition et dans la mise en œuvre des politiques relatives au climat et, ensuite, une application des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activités relevant de la CCNUCC (SBI, 2019). À la CdP-20, à Lima, les Parties ont décidé de créer le Programme de travail de Lima relatif au genre (CCNUCC, 2014). Celui-ci a comme objectif de promouvoir l'équilibre entre les sexes et d'intégrer les questions d'égalité dans l'action menée par les Parties et par le Secrétariat de la CCNUCC. Ce programme de travail fait écho non seulement à la Convention-cadre, mais également à l'Accord de Paris¹. À la CdP-22, les Parties ont décidé de prolonger de trois ans le Programme de travail de Lima et décidèrent de l'examiner à la CdP-25.

3

ÉLÉMENTS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES PERTINENTS

Le Plan d'action créé dans le cadre du Programme de travail de Lima, dit *Gender Action Plan* (GAP), a pour objet de faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité en plus de promouvoir des politiques climatiques favorisant l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective de *gender* dans la mise en œuvre de la CCNUCC et l'action des Parties, du Secrétariat de la CCNUCC, des entités des Nations Unies et de l'ensemble des parties prenantes (SBI, 2019). À sa 23^e session, la CdP a demandé au Secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur la mise en œuvre du GAP en faveur de l'égalité des sexes. Lors de sa 51^e session qui se déroulait en parallèle de la CdP-25, le SBI a pu examiner ces rapports qui comportaient des détails sur les progrès accomplis, les domaines à améliorer ainsi que les travaux supplémentaires à exécuter dans le cadre de plans d'action ultérieurs. Ces rapports qui comprenaient des recommandations ont facilité les négociations en lien avec la révision du GAP et du Programme de travail.

1) POSITIONS DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN JEU

Parmi les différents acteurs pertinents dans l'élaboration de la version mise à jour du GAP se retrouvent des États, mais également plusieurs agences onusiennes et des représentant.e.s de la société civile qui agissent en tant qu'observateur.trice.s, mais qui peuvent néanmoins présenter des communications qui explicitent leurs positions

¹ En effet, en vertu de l'Accord de Paris (1/CP.21), « les Parties reconnaissent que le changement climatique est une préoccupation commune de l'humanité et que lorsqu'elles prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique, les Parties devraient respecter, promouvoir et examiner leurs obligations respectives en matière de droits de l'homme, de droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle ».

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

par rapport au contenu du GAP. Selon le Secrétariat, au total, 31 communications ont été reçues du Bénin, du Canada, du Chili, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique au nom de l'Australie, des États-Unis et du Japon, de l'Éthiopie, de la Finlande, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Suisse, du Tchad, de l'Union européenne au nom de ses États membres, de l'Uruguay, de la Zambie, ainsi que de 13 organisations ayant le statut d'observateur (SBI, 2019). Regardons notamment les revendications du collectif *Women & Gender Constituency* qui fait partie des observateurs ayant déposé une communication et qui facilite la participation d'organisations féministes de partout sur la planète aux CdP et autres conférences :

« (1) Appui et investissement d'activités visant à renforcer la capacité des Parties et des parties prenantes à élaborer des politiques, plans et programmes tenant compte des sexospécificités en matière d'adaptation, d'atténuation, de renforcement des capacités, de technologie et de financement;

(2) Engagements à renforcer systématiquement les capacités des présidents et des membres des organes constitués par la CCNUCC et des équipes techniques du secrétariat sur la manière d'intégrer les considérations sexospécifiques dans leurs domaines de travail respectifs et sur la réalisation de l'objectif d'équilibre entre les sexes;

(3) Appui aux programmes d'éducation et de formation formels et non formels axés sur l'information sur le changement climatique et le renforcement des capacités à tous les niveaux², ciblant les femmes et les filles aux niveaux national, régional et local;

(4) Atteindre l'objectif d'équilibre entre les sexes dans tous les aspects de l'élaboration des politiques sur le changement climatique, au sein des délégations, des conseils et des organes de la CCNUCC ainsi qu'aux niveaux régional et national, et promouvoir des initiatives et des programmes pour soutenir cela; [...]

(5) Fournir une formation / renforcement des capacités aux parties prenantes / parties concernées sur la façon de mener des évaluations des besoins technologiques sensibles au genre [...] » (Women and Gender Constituency, 2019).

Pour ce qui est des États ayant présenté des communications, la plupart ont émis des recommandations sur les moyens d'améliorer la collecte de données pour le suivi de l'exécution des mandats relatifs au sexe et au climat, notamment en encourageant l'échange de connaissances pour le suivi et l'établissement de rapports sur les mandats liés à l'égalité des sexes, et en demandant au Fonds Vert pour le Climat (GCF) et au Fonds pour l'Environnement Mondial de rendre compte à la CdP de la manière dont les questions de différenciation sexuée ont été intégrées dans les projets concernant la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national. En réponse à la demande faite au titre de l'activité E.1 du plan d'action en

² Avec un accent particulier sur des sujets en lien avec les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques.

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

faveur de l'égalité des sexes du précédent GAP adopté lors de la CdP de Lima (CCNUCC, 2017), les communications exposaient qu'en général

« [...] les femmes et les hommes ne sont généralement pas touchés de la même manière par les changements climatiques, dont les effets sont généralement plus prononcés dans les pays en développement et pour certains peuples autochtones et communautés locales, et ces différences reposeraient sur des inégalités généralisées, héritées de l'histoire et persistantes ; de nombreux projets et programmes climatiques intègrent les questions de genre dans un large éventail de secteurs, mais peu de politiques, d'actions ou de plans nationaux sont en place ; bien qu'une représentation équilibrée des sexes dans les délégations s'occupant des questions climatiques soit importante pour les Parties et fasse l'objet d'un suivi d'une manière ou d'une autre, aucune information n'a été fournie sur les politiques ou processus actuellement mis en œuvre en la matière » (SBI, 2019).

2) ÉVOLUTION LORS DES NÉGOCIATIONS À LA CDP-25 À MADRID

Est-ce que les Parties ont été sensibles aux revendications de la société civile ainsi qu'aux communications déposées par certains États? Mes observations de la révision du GAP m'ont permis de constater que les négociations n'ont pas été faciles, mais que plusieurs éléments qui avaient été recommandés se sont retrouvés dans le projet de décision finale. D'abord, dès le début, des ralentissements étaient constatables alors que les États n'arrivaient même pas à s'entendre sur un cadre sur lequel ils pourraient négocier. Une fois que le co-facilitateur avait réussi à présenter un canevas de base, les ralentissements étaient sur des questions réglées qui étaient rouvertes. En effet, des États intervenaient pour rouvrir des sections de textes qui avaient été closes, mais qui sont sensibles parce qu'elles ont trait à la transition juste, aux droits humains et au financement.

En général, lors des négociations, les revendications et commentaires des Parties se divisaient en deux axes principaux : (1) les revendications générales des États du Sud étaient en lien avec le renforcement des capacités alors que (2) les États du Nord, pour leur part, étaient très intéressés par les questions de financement des différents ateliers qui seraient mis sur pied pour permettre ce *capacity building*. Ces derniers proposaient également de partager leurs expertises en matière de politique féministe, ce qui était une demande récurrente d'États en développement comme le Zimbabwe ou encore le Soudan. Pour ce qui est des quelques États arabes autour de la table, la Palestine et l'Arabie Saoudite, il était frappant de constater que les négociatrices de ces deux États portaient un discours en lequel, il était évident, elles ne croyaient pas. Il s'agissait du fait de la volonté de leurs pays de retirer complètement du GAP le fait de *track* ou faire un suivi des différentes politiques facilitées par l'implantation du Programme de Lima. L'Iran, représenté par une femme, s'est également joint à la voix des deux pays arabes, ce qui est difficilement concevable au regard de la situation des droits des femmes tant en Iran qu'en Arabie Saoudite. Les trois pays avançaient que cela était justifié par des raisons financières, mais cela était clairement une manière de camoufler le fait que leurs pays préfèrent ne pas trop être surveillés en ce qui concerne l'égalité des sexes. Il faut dire que leurs revendications

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

ont porté fruit puisqu'au final, le mot « tracking » ne se retrouve qu'une seule fois dans le cadre du texte du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, au dernier paragraphe du Programme, ce qui démontre une certaine volonté des États à obtenir le consensus. Par compromis, il est plutôt possible de lire dans le cadre du texte aux points 12 et 13 que la CdP :

« *Prie* tous les organes constitués de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de [sexe] dans leurs processus; *Invite* les Parties à communiquer des informations sur les efforts déployés et les mesures prises pour mettre en œuvre le programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes dans leurs rapports nationaux soumis dans le cadre du processus de la Convention, s'il y a lieu » (CCNUCC, 2019).

Il est par ailleurs important de spécifier que moins d'une cinquantaine de pays se retrouvaient autour de la table lors des négociations informelles auxquelles j'ai pu prendre part et que c'étaient souvent les mêmes négociateur.trice.s qui prenaient la parole. Alors que le Mexique, représenté par un homme, a réussi à jouer un rôle de facilitateur pendant les négociations de couloir, le Canada, l'Union européenne et la Suisse se sont, pour leur part, targués de mettre de l'avant leurs bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes.

3) SYNTHÈSE

Tout compte fait, les parties qui étaient en désaccord sur l'inclusion d'un texte relatif à la différenciation sexuée ont réussi à trouver un terrain d'entente³. Par rapport au GAP initial, de nouvelles activités offrent la possibilité de s'orienter de manière significative vers le renforcement des capacités et la mise en œuvre améliorée d'une action climatique sensible au sexe à tous les niveaux, y compris la promotion de solutions technologiques sensibles au sexe et la préservation des communautés locales, autochtones et les savoirs traditionnels dans différents secteurs. De plus, cette sensibilité à la différenciation sexuée est en intersection avec des questions de droits humains, de transition juste et de droits des peuples autochtones. Cela répond tant aux revendications de la société civile qu'aux communications étatiques. Pour ce qui est du financement, le GAP détaille qu'il proviendra notamment du GCF et du Fonds pour l'adaptation. Notons que la volonté politique s'est forgée grâce aux efforts

³ Il est possible de lire dans le cadre du préambule du texte final : « Constatant avec préoccupation que les effets des changements climatiques sur les femmes et les hommes peuvent souvent différer en raison d'inégalités et de facteurs multidimensionnels ayant un caractère historique ou actuel, et peuvent être plus prononcés dans les pays en développement et pour les communautés locales et les peuples autochtones : Gardant à l'esprit que les changements climatiques sont une préoccupation commune de l'humanité, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour faire face aux changements climatiques, respecter, promouvoir et examiner leurs obligations respectives en ce qui concerne les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité et le droit au développement, ainsi qu'en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'équité entre les générations. »

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

de mobilisation efficaces de la société civile qui a refusé de voir cette CdP ralentir les progrès en matière d'égalité des sexes. Cependant, il est à craindre que le GAP ne dispose pas d'indicateurs ou d'objectifs clairement définis pour mesurer ses progrès.

Ce tour d'horizon ne peut signifier que l'analyse des questions relatives au sexe dans le spectre des changements climatiques se réduise à l'inclusion des femmes cisgenres dans une perspective binaire dans le cadre du nexus changements climatiques et genre au niveau onusien. Le GAP reconnaît les identités intersectionnelles que détiennent les femmes, y compris les femmes autochtones et les femmes handicapées. Davantage de travail doit tout de même être fait pour comprendre les intersections sociales multidimensionnelles et non binaires qui ont un impact sur la manière de renforcer la résilience de ces personnes aux impacts climatiques. Cela passe nécessairement par la prise en compte des personnes LGBTTQIA2S+ et par une analyse qui se base sur l'examen des constructions sociales qui façonnent les relations de pouvoir liées au changement climatique. Il est également nécessaire d'élargir la capacité d'action de la section sur l'égalité des sexes de la CCNUCC pour la faire sortir des arènes strictement onusiennes. Aucune véritable action sur l'égalité des sexes ne peut être réalisée sans progrès des Parties pour mettre pleinement en œuvre l'Accord de Paris, y compris pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius.

Enfin, le GAP a été approuvé à l'unanimité par les gouvernements qui sont appelés à diriger ou à contribuer aux actions visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le processus de la CCNUCC ainsi qu'à soutenir toutes les activités. On peut d'ailleurs lire dans la décision finale, où le mot « genre » se retrouve à 115 reprises, que la CdP :

[...] *Se félicite* de l'adoption du programme de travail quinquennal amélioré de Lima sur le genre et de son plan d'action, qui promeut l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le processus de la CCNUCC, et encourage les parties à faire avancer sa mise en œuvre [...] » (CCNUCC, 2019).

Il peut paraître hypocrite de la part des États de se targuer et prétendre à des cibles sexospécifiques si précises et ambitieuses alors que la parité hommes-femmes est encore loin d'avoir été atteinte au sein des délégations des différents États qui compte plus de 13 000 délégué.e.s. Force est de constater que tant qu'il n'y aura pas de changements institutionnels pour l'inclusion de plus de personnes s'identifiant comme des femmes et de toutes personnes non-binaires dans les instances décisionnelles du régime environnemental onusien, il est difficile d'entrevoir comment des mesures genrées pourront être appliquées adéquatement dans la mise en œuvre de solutions opérationnelles pour la protection des populations les plus vulnérables.

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

ANNEXE 1 - Évolution de la négociation depuis les 5 dernières années⁴

ANNÉE/CdP	Apports pour l'évolution des négociations
2014 / CdP-20	- Établissement du Programme de travail de Lima relatif au genre qui : <ul style="list-style-type: none">o Invite les Parties à parvenir à un meilleur équilibre entre hommes et femmes, à mieux prendre en compte les questions relatives au genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activités relevant de la CCNUCC.
2015 / CdP-21	- Reconnaissance par les Parties que « le changement climatique est une préoccupation commune de l'humanité, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique, respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives en matière de droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle. »
2016 / CdP-22	- Demande par la CdP : <ul style="list-style-type: none">a) À tous les organes constitués au titre du processus de la CCNUCC d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration d'une perspective de genre dans leurs processusb) Au secrétariat d'établir tous les deux ans un rapport de synthèse sur les renseignements fournis dans les rapports visés au paragraphe 1 a) ci-dessus, pour qu'elle l'examine, le premier de ces rapports devant lui être soumis à sa vingt-cinquième session.
2017 / CdP-23	- Adoption d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin d'appuyer l'application des décisions et des mandats relatifs à cette question dans le processus de la CCNUCC. - Renforcement de l'intégration des considérations de différenciation sexuée dans les travaux des organes de la Convention, du secrétariat et d'autres entités des Nations Unies et parties prenantes en vue d'une exécution cohérente des mandats et des activités ayant trait aux questions d'égalité des sexes.
2018 / CdP-24	- Exhortation des Parties à accélérer le processus pour une plus grande représentation des femmes dans leurs délégations, y compris aux postes de responsabilité et dans tous les organes de la CCNUCC. - Demande d'une évaluation des travaux menés dans le cadre du programme de travail de Lima sur le genre et du plan d'action sur le genre, y compris les progrès réalisés, les domaines qui pourraient être améliorés et les domaines potentiels pour les travaux futurs.

⁴ Selon : UNFCCC, Chronology of Gender in the Intergovernmental Process, URL <https://unfccc.int/topics/gender/workstreams/gender-in-the-intergovernmental-process/chronology-of-gender-in-the-intergovernmental-process#eq-2>

NOTE D'ANALYSE

La question du genre dans le cadre des négociations climatiques internationales : Une brève analyse des lacunes en matière de diversité sexuelle à la 25^e Conférence des Parties à la CCNUCC - Samya Lemrini

BIBLIOGRAPHIE

Comité québécois femmes et développement, *Femmes et changements climatiques – Fiche synthèse*, URL https://www.aqoci.qc.ca/IMG/pdf/fiche_technique_femmes_et_changements_climatiques_vf.pdf?5141/dbc8f79a8dee2a015904db6aed085f4ccba4c029

Decision 3/CP.23, *Establishment of a gender action plan*, URL <https://unfccc.int/resource/docs/2017/cop23/eng/11a01.pdf#page=13>.

Développement et Paix, *Chaud devant : impacts des changements climatiques dans les pays du sud et recommandations pour une action du Canada*, Rapport officiel, 2015, URL https://www.devp.org/files/documents/materials/rapport_chaud_devant.pdf.

Organisme subsidiaire de mise en œuvre, *Mise en œuvre du programme de travail de Lima relatif au genre et de son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes*, URL https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2019_15F.pdf

Decision 18/CP.20, *Programme de travail de Lima relatif au genre*, URL <https://unfccc.int/resource/docs/2014/cop20/eng/10a03.pdf#page=35%22>.

Projet de décision -/CP.25, *Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes*, URL https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_L03F.pdf

Relais-Femmes, *L'intégration du genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques*, URL http://www.relais-femmes.qc.ca/index.php?option=com_k2&view=item&id=297&Itemid=635

Conference of The Parties, *Report of the Conference of the Parties on its twenty-fifth session, held in Madrid from 2 to 15 December 2019. Addendum. Part two: Action taken by the Conference of the Parties at its twenty-fifth session*, FCCC/CP/2019/13/Add.1, URL https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13a01_adv.pdf

Women and Gender Constituency, *Women & Gender Constituency's position - The GAP and LWP should renew*, URL <https://www.wecf.org/cop25-wgcs-position-on-the-lima-work-programme-and-its-gender-action-plan/>.